

un endroit où le pouvoir d'Etat, contrebalancé par le chlorophylle, sévit moins, peut-être parce que la campagne est également traditionnellement perçue comme le refuge de la Nature, qui est, on le sait, non moins traditionnellement opposée à la Société.

Faute d'avoir une stratégie de l'Etat, le mouvement féministe a-t-il au moins une analyse du rôle de l'Etat dans l'oppression des femmes ?

Il nous faut là à nouveau redéfinir l'Etat. En effet, partie de la définition extérieure de l'Etat qui le confond avec la Nation, je l'ai dans un deuxième temps, en introduisant la notion de gouvernement, distingué de cette même Nation ; mais cette distinction même a conduit à réintégrer l'Etat dans la notion plus large de "pouvoir politique", dont il n'est que l'une des composantes ou l'un des aspects. Une telle définition amènerait donc à discuter les rapports entre le mouvement féministe et le ou les corps politiques, dont il fait lui-même partie ; le débouché logique de cette voie conduisant à discuter des rapports entre le féminisme et les partis, des rapports entre politique féministe et politique dite générale, tous branchements plus dangereux les uns que les autres et que je ne mentionne donc que pour les éviter.

En revanche une troisième définition possible de l'Etat, qui restreindrait celui-ci aux pouvoirs publics, posséderait le double avantage et d'être parfaitement légitime et de me permettre d'arriver dans les eaux calmes de l'Administration. Cette définition me semble donc tout à fait satisfaisante, et je me propose de passer le temps qui me reste à essayer d'élucider avec vous l'un des nombreux problèmes concrets que l'on peut se poser dans cette optique. J'ai choisi parmi ceux-là une question qui personnellement me passionne : comment l'administration fiscale, en particulier par l'application de la règle du quotient familial, influe-t-elle d'une part sur la répartition des ressources à l'intérieur des ménages et d'autre part sur les incitations des femmes à prendre un emploi rémunéré ?

Mais l'enthousiasme, que vous parvenez mal à dissimuler, de votre réaction à cette proposition, m'indique qu'il serait vain de tenter plus longtemps de dérober cet exposé à son sort. Ce que les Grecs - et après eux Freud, ce cher Papazigmou - appelaient Ananké, ce que les Romains appelaient Fatum, est là pour m'en empêcher : j'ai nommé la main du Destin ; en l'occurrence c'est plutôt son pied que j'y verrais, un pied qui, d'une ferme pression appliquée au bas du dos de cet exposé, pousse celui-ci inexorablement vers le lieu où se déchaînent les passions, où il y a des pleurs et des grincements de dents : vers le débat sur les institutions.

III - En effet, comment évoquer ce qui est de l'ordre de la réglementation sans parler de la règle en général, c'est-à-dire de la Loi, attribut majeur sinon essentiel de nos Etats justement nommés "de droit" ?

Comment ne pas rappeler que le premier combat large et mobilisateur du nouveau mouvement féministe fut précisément dirigé contre une loi, celle qui interdisait la liberté d'avorter aux femmes ? Comment ne pas tenter de définir ce qu'a été le rapport du mouvement féministe, depuis 70, à la loi ? Brièvement, je vois ce rapport caractérisé par trois grands traits :

1) par (en dehors du cas de la loi sur l'avortement) un grand désintérêt pour les lois qui influent sur la vie des femmes et même qui les oppriment directement. Ainsi, depuis 70, trois lois majeures ont été passées : sur le divorce, sur la réforme de l'autorité parentale, sur le viol, à propos desquelles il n'y a eu ni campagne directe de la part du mouvement féministe, ni même parfois discussion. Pourquoi ? Ceci mériterait sûrement un examen approfondi de notre part.

En ce qui concerne le viol, il n'est pas douteux que la campagne féministe menée à la fois par les méthodes classiques de l'agit-prop et par le recours offensif à la justice, a été déterminante dans le fait que tous les partis ont rédigé de nouveaux projets de loi, et que celui du parti alors au pouvoir a été adopté. Cependant, ce projet de loi, puis sa discussion au Parlement, n'ont éveillé aucun intérêt chez les féministes. Il ne s'agit donc plus ici d'une question, mais de ce qui apparaît comme un véritable paradoxe.

2) Ce paradoxe est lié, ce me semble, au deuxième grand trait du rapport féministe à la loi, son rapport à ce que j'appellerais le processus législatif par rapport au contenu législatif. Le processus législatif est l'expression ultime du mode de gouvernement de l'Etat de droit : l'Etat de droit gouverne par des lois et en faisant des lois ; le peuple intervient - dans son propre gouvernement principalement en élisant des députés c'est-à-dire des gens dotés, d'abord et avant tout - et en tous les cas avant l'avènement de la Ve République et de la Constitution quasi-monarchique de 58 - du pouvoir de légiférer.

Or il apparaîtra à tout le monde que, historiquement, le mouvement féministe peut-être plus encore que les autres mouvements appartenant à la tradition extra-parlementaire et d'action directe, s'inscrit dès l'abord contre ce mode de gouvernement, contre son principe même ; questionne la légitimité, c'est-à-dire le caractère authentiquement démocratique du mode de représentation qui définit les régimes parlementaires. Historiquement il se construit sur un refus de jouer le jeu de cette démocratie-là, et refuse toute démarche "légaliste" : toute démarche qui reconnaît au législateur une légitimité quelconque. Et ce n'est pas seulement le Parlement, mais toutes les institutions républicaines, des conseils municipaux à la Présidence de la République, qu'il conteste ; et ce n'est pas seulement aux négociations parlementaires, mais à tous les processus de délégation des pouvoirs des citoyens qu'il refuse de participer : "élections pièges à cons" n'est jamais

dit ; c'est un implicite si fort, si constitutif du mouvement, qu'il va sans dire.

C'est au nom de ce refus d'autant plus catégorique qu'il est implicite que le terme "légaliste" est, dans le mouvement, une insulte. Mais cette insulte est très ambiguë puisque il n'est pas précisé si c'est avec les processus que nous souhaitons ne rien avoir à faire, ou avec les contenus des lois. Et cette ambiguïté induit à son tour une ambivalence, ou plus exactement une situation de porte-à-faux : comment s'y prendre quand on pense qu'il serait utile de changer le contenu des lois et qu'on refuse cependant d'emprunter les voies "normales" qui conduisent au changement législatif ? Et comment réagir quand ce changement a lieu ?

En effet, la situation créée par cette ambivalence est la suivante, et elle est particulièrement illustrée par le cas du viol. Les campagnes féministes provoquent... ce qu'elles ont voulu provoquer : une conscience publique que la définition du viol est trop restreinte, que les règles de jurisprudence portant sur les "preuves", sur la notion de "consentement" et sur celle de "provocation" aboutissent :

- à acquitter purement et simplement de nombreux violeurs
- à empêcher les violées de porter plainte
- à banaliser, en les décriminalisant en cours et blessures, la plupart des viols dénoncés
- enfin et surtout à traiter les victimes en coupables.

Le gouvernement, deux ans environ après le début de la campagne féministe, propose une loi visant à "corriger" les plus flagrants de ces défauts. Cependant le mouvement féministe n'exerce ni ne tente d'exercer à aucun moment du processus législatif aucune pression sur le contenu de cette proposition, et ce silence a trois résultats principaux :

- 1) cette nouvelle loi est notoirement insuffisante, en particulier en ce qu'elle continue de ne pas reconnaître le viol marital ;
- 2) de plus c'est à cette occasion que, sur un amendement de la droite, est reconduite une discrimination ignoble entre hétérosexuels et homosexuels, maintenant l'âge de la majorité sexuelle à 16 ans pour les premiers et à 18 ans pour les seconds ;
- 3) enfin le gouvernement giscardien - mais l'essentiel ici est que ce soit un gouvernement d'hommes - retire tout le crédit de cette loi. Même après son passage, le mouvement féministe ne prend pas la peine de commenter cette loi, n'en dénonce ni les insuffisances, ni le fait qu'une loi "progressiste" pour les femmes soit ignominieusement associée à des dispositions explicitement homophobes.

IV - Ces contradictions ne sont pas nouvelles ; mais elles ont été réactivées par le changement de gouvernement et l'arrivée du Parti

Socialiste au pouvoir - d'Etat - en mai 81 ; cette date marque non pas le début mais l'intensification d'une interrogation sur les institutions. En effet, l'un des arguments à mon sens les plus valables proposés pour pousser le mouvement à reconsidérer son éloignement des processus de décision, donc des institutions de la République, est le suivant : à la fin, toutes nos campagnes sont récupérées, par un parti ou par l'autre ; d'une part des propositions de loi sont élaborées, que nous le voulions ou non ; d'autre part, élaborées par des partis anti-féministes, elles sont forcément très en retrait sur nos revendications ; alors puisque changement législatif il y aura, pourquoi ne pas faire en sorte qu'il soit le plus satisfaisant, ou le moins insatisfaisant possible, de notre point de vue ? Ou encore, dans les mots d'Edith Thuillier, nous avons le choix entre être récupérées par les autres, plutôt mal, et nous récupérer nous-mêmes, plutôt mieux.

Mais ceci est une grande question : car nous récupérer, c'est bien nous mettre à la place de ceux qui nous récupèrent ; c'est décider de jouer un jeu fondamentalement truqué en faveur des hommes contre les femmes, en raison du simple rapport de forces, donc accepter de jouer avec des dés pipés d'une part, et participer d'autre part à des processus dont le mouvement féministe conteste fondamentalement la légitimité, c'est-à-dire le caractère démocratique.

Un mouvement est ce qu'il fait : changer sa forme d'action, c'est le changer dans sa nature. Reconsidérer le rapport aux institutions c'est mettre en question son être même. Ce qui était en discussion, dès avant d'ailleurs le 10 mai 81, c'était la pertinence du mouvement féministe tel qu'il est, ou a été ; et si la discussion a pris tout de suite une tournure tragique, c'est qu'elle mettait en jeu, au moins dans l'esprit des protagonistes, précisément des questions de vie ou de mort. Depuis les affrontements "mortels" donc de l'été dernier, le débat explicite a été poursuivi dans les revues : dans l'éditorial du n° 2 de Nouvelles Questions Féministes, et dans deux articles de l'avant-dernier n° de "La revue d'en face". En prenant une forme écrite, le débat a gagné en courtoisie ; mais les oppositions de fond restent bien des alternatives difficilement compatibles. Le mouvement doit pour NQF rester ce qu'il est ; il doit, pour Françoise Picq, s'adapter et redécouvrir les formes classiques de la représentation et de la délégation, afin de pouvoir dialoguer avec les institutions ; Marie-Jo Dhavernas, elle, suggère une association dans la dissociation, une organisation classique serait créée pour remplir cette fonction de dialogue, qui doublerait sans le remplacer le bon vieux mouvement dont l'inorganisation reste une garantie de créativité.

Aucune de ces solutions ne semble ni satisfaisante ni conciliable avec les deux autres. Et cependant les problèmes auxquels elles tentent

d'apporter une réponse sont des problèmes réels : réels dans le sens que beaucoup de féministes sont conscientes que des fonctions diverses doivent être remplies ; que, ultimement, les exigences au premier abord incompatibles de ces fonctions doivent être conciliées. Parce que, aujourd'hui, 12 ans après, les féministes ne veulent plus seulement protester, mais aussi "faire des choses" ; inscrire ces protestations dans le concret. Pour ne prendre qu'un exemple parmi des dizaines d'autres, les féministes ne veulent plus se contenter de dénoncer entre elles le sexisme dans la science, ni de mener en cachette des recherches d'inspiration féministe. Nous voulons faire cette dénonciation à haute voix et mener nos travaux au grand jour. Mais le grand jour, c'est la France officielle. Nous ne voulons plus être marginalisées ; mais si on nous accepte, on nous demande, et nous nous demandons les premières : qu'avons-nous fait de mal ? Nous ne voulons plus crier dans le désert ; mais toute écoute rend notre discours suspect à nos propres oreilles. Avant même que d'exiger des compromis, toute sortie hors de la clandestinité, parce qu'elle est inséparablement une avancée dans le champ institutionnel, nous semble un compromis.

Aujourd'hui comme avant, plus qu'avant peut-être, la conquête du possible, cet art qui définit la politique, est opposée à l'intransigeance de la vision. Et cette opposition nous amène au troisième grand trait caractérisant, à mes yeux, le rapport féministe à l'Etat, j'ai nommé l'opposition bien connue entre réformisme et révolution. Cette opposition n'a guère été pensée dans ce pays. Le mot "réformiste" est resté une insulte qui confond dans sa réprobation deux choses qui méritent, mieux, exigent d'être distinguées, les réformes et le réformisme. Charlotte Bunch a bien montré dans son article important, "The Reform Tool Kit", paru il y a quelques années aux Etats-Unis, que cette confusion était infondée : c'est seulement par rapport au but ultime poursuivi que l'on peut déterminer si une revendication de réforme est réformiste ou révolutionnaire. Ce n'est pas à des actions ou à des revendications prises isolément que l'on peut attribuer l'un ou l'autre caractère ; seules peuvent être réformistes ou révolutionnaires des stratégies globales.

Mais n'est-ce pas là tout le problème du mouvement féministe que de n'avoir pas de stratégie explicite ? Parler stratégie implique que l'on se pose les questions suivantes : - quel est le but ultime du mouvement féministe ? Pour le mouvement ouvrier, c'est ou c'était, l'avènement d'une société sans classes. Pour le mouvement féministe, c'est l'avènement d'une société sans... quoi ? Admettons même que l'on s'accorde sur une formulation assez vague, car on peut mettre différentes choses sous les mots, telle que "le renversement du patriarcat" ; comment fait-on ? Vise-t-on à la prise du pouvoir d'Etat ? Quoique bien discréditée, même cette stratégie "maximalis-

te" ne résoud pas la question des réformes, car on n'arrive pas en un seul jour à la veille du grand soir ; a fortiori si on refuse la solution bolchévique-putschiste, se trouve-t-on confrontée au problème des stades dans la transformation de la société. Donc, dans les deux cas, quelles étapes ? Si la stratégie du grand soir ne résoud pas la question des étapes, inversement le renoncement au renversement violent de l'Etat ne dispense pas d'avoir une théorie de l'Etat et une stratégie à son endroit : il saute, il reste, il est changé, mais dans tous les cas il faut en faire quelque chose. Et voudrait-on même ne pas s'en occuper, imaginerait-on même son dépérissement spontané - hypothèse qui quoique rétive aux faits continue d'être tendrement caressée par beaucoup - que l'on n'aurait pas résolu pour autant la question de la stratégie. Il semble à première vue, en effet, que l'une des façons de contourner le dilemme entre la stagnation et la compromission avec l'Etat soit de concentrer l'action sur les institutions alternatives. Mais si cela résoud - au moins pour celles qui croient qu'il suffit de l'ignorer - la question de l'Etat, cela ne résoud pas celle de la stratégie. Que les changements se produisent hors institutions ou dans les institutions, les questions du contenu de ces changements, de leurs priorités et de leur capacité à engendrer encore d'autres changements, c'est-à-dire de leur potentiel révolutionnaire, se posent également. La question des étapes et la question de la stratégie restent entières.

Il me semble, en conclusion, que le rapport du mouvement féministe à l'Etat ne peut être abordé de façon utile que dans cette problématique plus large : comment inscrire quelque chose de notre lutte en ce bas-monde avant que de le quitter ? Non seulement parce que ces inscriptions serviront - si l'on me passe cette métaphore boiteuse - d'escabeau à celles qui nous suivront, mais aussi parce que, et je terminerais sur cette remarque, dont je reconnais qu'elle est sinistre, il faut se dépêcher de donner des coups de pied avant de lever les bottines.

Christine DELPHY

NOTES

(1) Ce texte reprend, pour l'essentiel, le contenu d'une communication faite lors du Colloque "Le mouvement des femmes en France et aux Etats-Unis". Paris, Reid Hall, 12 et 19 juin 1982.

(2) Janvier 1982, Reid Hall.

FEMMES - CORPS - SANTE

SYNTHESE INTRODUCTIVE

A partir de l'exposé des communications et malgré leur grande hétérogénéité, un certain nombre de thèmes de discussion se sont dégagés :

I - LE CONSTAT :

Les premiers éléments apportés tant par les communications que les interventions permettent de dresser un premier constat sur la façon dont le corps des femmes est traité dans nos sociétés.

1) Corps des femmes et sexualité

La sexualité dite "normale", saine, est la sexualité hétérosexuelle. La normalité sexuelle imposée aux femmes est définie d'emblée à partir des "besoins" masculins et/ou sociaux. Les femmes se doivent d'être soumises au plaisir masculin (primat de l'éjaculation-pénétration) ; leurs propres désirs sont niés, refusés, jugulés (excision, infibulation pour lutter contre une soi-disant "hypersexualité" féminine). La jouissance vaginale est seule reconnue comme légitime, et les femmes se doivent d'être toujours disponibles (ce que permet la contraception).

Le corps des femmes n'a pas de sexualité propre, il ne peut s'exprimer que dans des schémas rigoureusement définis, définis par l'homme, la médecine, la société.

2) Corps des femmes et enfermement dans la procréation

Le destin des femmes réside explicitement dans toutes les sociétés, dans la maternité. La primauté de la FEMME-MERE va de pair avec l'enfermement des femmes dans des lieux (foyer) et des rôles sociaux (mère, épouse) précis. Toute femme qui refuse d'être mère est suspecte, l'hystérique qui refuse la maternité refuse par là d'être une "vraie" femme. Exciser une femme, c'est la rendre encore plus féminine en "ôtant ce qu'il y a de masculin en elle" ; c'est aussi en même temps réaffirmer que sa fonction essentielle est bien la procréation, puisque seuls les organes sexuels indispensables à la reproduction sont préservés. Même la diffusion de la contraception ne peut être interprétée en terme de réelle libération de la sexualité féminine, puisqu'elle est faite dans l'optique d'un renforcement de l'idéologie de la maternité à travers la notion de "maternité désirée".

3) Corps des femmes et douleur

L'idée que la souffrance physique des femmes (pour racheter le péché originel ?) est normale est toujours prégnante dans les représentations.

Douleurs de l'acte sexuel pour les femmes mutilées, violées ; douleurs des règles ou de l'accouchement. C'est aussi par la douleur physique que l'on rend les femmes dociles : femmes battues, curetage à vif, obligation de l'effort douloureux dans l'exercice sportif. Déclarée "naturelle" pour les femmes, cette assignation à la souffrance a de toute évidence un fondement social, elle est la preuve de la soumission d'un sexe à l'autre.

4) Corps des femmes, médecine hygiène

Par son intervention directe ou indirecte sur le corps des femmes, la médecine détermine et précise la façon dont les femmes doivent vivre leur corps. La capacité de choisir est limitée par la nature des informations, des injonctions qui leur sont proposées/imposées. Face au médecin, les femmes n'ont pas réellement la possibilité de décider pour elles. Leurs choix sont toujours "encadrés" par le médical, qui, parce qu'il représente un certain "savoir", peut jouer efficacement le rôle de relais pour assurer le contrôle de la société patriarcale.

II - LES LUTTES ET LES RESISTANCES DES FEMMES :

Les femmes refusent ce marquage de leur corps ; ce sont de ces luttes, de leurs sens et de leurs limites dont il faut maintenant parler.

1) Les luttes des femmes

Ces luttes s'expriment à la fois en terme d'autonomie, de liberté, et en terme de santé. Les luttes des femmes contre les mutilations sexuelles (MODEFEN, GAMS) montrent bien qu'il s'agit bien d'affirmer la nécessité de respecter l'intégrité du corps des femmes. Les luttes pour la libéralisation de l'avortement et de la contraception en sont un autre volet, droit de choisir d'être mère, de protéger leur santé, et de vivre librement leur sexualité. Luttes aussi pour la disparition d'une idéologie de la douleur (ASD, péridurale) et pour la réhabilitation du corps des femmes (arrêts de travail salvateurs pour éviter l'épuisement total), refus de l'imposition de normes traditionnelles masculines (abandon du métier par des professeurs d'éducation physique) ; ce rappel est bien entendu non exhaustif, d'autres formes de luttes auraient pu être rapellées ici.

2) Les résistances et les contradictions

L'apparition de contradictions à l'intérieur de ces luttes doit être étudiée de près. Comment, par exemple, analyser le refus actuel de la contraception "dure" par un certain nombre de féministes qui se sont battues pour sa libéralisation ? Comment interpréter le désir des femmes de revenir à un accouchement plus naturel, moins médicalisé, mais peut-être aussi alors moins "aûr", et plus douloureux ? Comment encore prendre en compte la posi-

tion parfois complexe des femmes vis à vis de l'excision et réintroduire la notion d'une transmission culturelle féminine ?

Face à de telles interrogations, peuvent être avancées, non pas des réponses mais des pistes de recherches. Sans éluder les possibilités de clivages réels, il devient nécessaire de prendre conscience des moyens d'une véritable réappropriation de leur corps par les femmes. Ces moyens passent à la fois par une information véritablement efficace de toutes les femmes des conséquences de certaines pratiques sur leur corps et aussi par la constitution de groupes permettant la mise en oeuvre de "contre-pratiques" élaborées par les femmes elles-mêmes (les groupes de self help en sont un bon - mais non unique - exemple). Cela suppose la capacité des femmes à se rencontrer, à se concerter, à s'auto-former. La remise en cause du patriarcat et de tous ses avatars normatifs (le "pouvoir médical", entre autres) en est la clé.

COMPTE-RENDU DES DEBATS

ou "COMMENT DOMPTER LE CORPS DES FEMMES" (sous-titre proposé par la commission)

Préalable :

Ce texte n'est pas exactement le compte-rendu de nos débats. L'absence d'une secrétaire de séance y est sans doute pour quelque chose, mais pas seulement... Il s'agit donc ici de la version rédigée de l'intervention orale que j'ai faite au nom du groupe, et à partir d'une élaboration collective, pour l'assemblée plénière du colloque.

Les participantes, une trentaine environ, étaient d'horizons fort divers. Peu de chercheuses dites "institutionnelles", beaucoup de militantes (mouvements de lutte contre l'excision, planning, self help), beaucoup aussi de praticiennes, médecins entre autres. Mais toutes, nous voulions nous interroger sur les pratiques dont sont l'objet le corps des femmes.

A partir de textes de communications très différents les uns des autres, tant sur l'objet (excision, contraception, éducation physique, médicalisation de la procréation) que sur la démarche (textes militants, résultats de recherche, proposition de questionnement, articles) s'est engagée rapidement une discussion qui faisait apparaître, au delà de la diversité, des liaisons et des interférences profondes. Ces textes, et surtout les débats qu'ils ont provoqués, ont permis de faire apparaître que le corps des femmes "doit être dompté" et que tous les moyens sont bons pour assurer la domination d'un

sexe sur l'autre, en empêchant les femmes d'accéder à la véritable maîtrise de leur corps. Quelle que soit la société à laquelle elles appartiennent, les femmes sont soumises à des "prescriptions sociales" qui s'inscrivent dans leur corps. La façon de vivre leur corps, dans la sexualité, dans la procréation, mais aussi dans la vie quotidienne, est enfermée dans des modèles de comportement extrêmement précis et restrictifs. Un tel enfermement, qui s'exprime toujours par une limitation des possibles (choix et/ou capacité) a été évoqué à travers divers exemples : mutilations sexuelles, contraception, avortement, accouchement, rapport des femmes à la médecine, au sport...

Un certain nombre de thèmes ont été abordés (vieillissement, bisexualité) mais n'ont pu être développés. D'autres n'ont surgi qu'au moment de la rédaction de ce compte-rendu (image du corps de la femme dans la société, violences, façon dont les femmes vivent ou voudraient vivre leur corps) sans que l'on puisse vraiment expliciter les raisons du groupe qui l'ont conduit à n'en pas parler. Autocensure ? Urgence de certains thèmes ?

Plutôt que de dresser un constat, nous avons préféré tenter de nous poser des questions. Questions donc sur des points précis, par exemple sur le "choix" laissé aux femmes, ou sur les convergences entre les mutilations sexuelles effectives et les mutilations "psychologiques". Mais aussi, questionnement sur la façon de se poser les questions...

Le fonctionnement du groupe a montré qu'il était parfois difficile d'avancer, que des résistances étaient mises à jour, dont le sens n'était pas évident. Après avoir tenté collectivement de faire émerger la nature des modèles de comportement qui sont imposés aux femmes en ce qui concerne leur corps, et le mode d'imposition de ces modèles, nous avons été confrontées à notre incapacité à les neutraliser, à notre difficulté du choix des armes et des axes de lutte. Là encore, dénoncer, informer, même si cela demeure nécessaire, nous a semblé quelque peu dérisoire et insuffisant comme pratique féministe. Et nous avons constaté que ces modèles, nous les avons aussi quelquefois intériorisés nous-mêmes, que nous avons dans certains cas du mal à nous en écarter ; et que malgré un effort constant d'auto-contrôle, il nous est arrivé de temps à autre, d'avoir une attitude "normative" les unes vis-à-vis des autres. Au nom de la conservation des acquis de nos luttes, au nom aussi des progrès techniques ou bio-médicaux, ou encore d'informations, de connaissances spécifiques détenues par certaines, nous avons parfois - et à tour de rôle ! - tenu un discours quelque peu dictatorial, aussitôt contesté, d'ailleurs ! Dénoncer la "normalisation" des femmes dans leur rapport à leur propre corps nous conduisait presque malgré nous à produire en réponse des injonctions de comportement (il faut... il n'y a qu'à...) différentes certes, mais en définitive tout autant normative.

A propos du contenu même de nos discussions, le groupe s'est posé

le problème de son utilisation. Une volonté unanime s'est dégagée sur trois points :

1) Le refus de voir utiliser les "résultats" de notre réflexion commune par une partie seulement des femmes présentes (par exemple les chercheuses institutionnelles !). Ce refus exprime d'abord l'exigence des participantes de contrôler l'utilisation de leurs récits, de leurs questions, de leurs expériences dont elles ne voulaient pas être dépossédées, leur volonté de rester sujet et non pas de devenir encore une fois "objets" d'étude. Mais il exprime aussi le désir de poursuivre notre réflexion pour aboutir à un texte commun qui soit la propriété de toutes et qui soit réellement diffusé. Cette position commune explique donc la nature de ce compte-rendu où est privilégiée la démarche par rapport au contenu.

2) La nécessité de s'interroger sur l'apport éventuel de cet atelier dans la poursuite de la lutte des femmes. Nous nous sommes posé la question de savoir si nous étions là seulement pour "nous faire plaisir", ou au contraire, si la confrontation de nos analyses, de nos expériences pouvait permettre d'envisager de nouvelles voies de lutte, à partir de questions posées de manière différente sur la réappropriation de leur corps par les femmes.

3) L'intérêt d'articuler nos interrogations, avec les problèmes soulevés par les autres ateliers, entre autres l'atelier maternité, ou l'atelier production/reproduction. Car il nous a semblé clair que les questions posées par le marquage social du corps des femmes s'inscrivent dans un débat beaucoup plus large, celui de la position des femmes dans la société.

En conclusion, le groupe, pour appuyer l'action des mouvements qui militent pour la disparition de l'excision et de l'infibulation, demande à l'assemblée plénière de condamner unanimement toutes les pratiques mutilantes sur le corps des femmes, et insiste à ce propos sur la profonde convergence de toutes les luttes des femmes pour la réappropriation de leur corps.

Michèle FERRAND

Michèle FERRAND

LE CONTROLE SOCIAL DE LA PROCREATION : LA NORMALISATIONDES CONDUITES DE REPRODUCTION A TRAVERS LES RELATIONSFEMMES / MEDECINE

Une première recherche menée en 72 dans le cadre d'un DES d'économie de la santé, tentait de relier ma pratique militante et mes études universitaires. Elle portait sur "le coût économique et social de l'avortement". Ce travail, enfermé dans des contraintes spécifiques à l'économie, m'avait laissée insatisfaite. Malgré les difficultés rencontrées pour le recueil de l'information (en 72 FOYER était ministre de la santé et l'avortement sujet tabou...) j'ai décidé de m'interroger sur la nature des enjeux sociaux autour de l'éventualité d'une libéralisation de l'avortement. Cela m'a permis un peu plus tard de poser le problème du contrôle de la procréation par la sphère sanitaire, à travers la médicalisation du corps des femmes-procréatrices.

Il s'agissait de prendre en compte à la fois la dimension institutionnelle (élaboration d'une politique de santé pour la mère et pour l'enfant, législation médicalisant l'avortement et la contraception) du contrôle de la procréation et sa dimension sociale et idéologique (en particulier l'évolution des représentations en matière de maternité et plus précisément le rôle des mouvements féministes).

L'intérêt de l'étude de la "politique d'orthogénie" qui se met progressivement en place à partir des années 70 est de proposer une lecture particulière du système de soins. Elle permet notamment d'interroger le processus selon lequel ce secteur assume des fonctions qui débordent largement le champ sanitaire. C'est ce qu'il fait quand il propose, à travers une définition "clinique" de la procréation, des normes sur la maternité.

Ne disposant d'aucun moyen propre pour mener l'enquête que j'avais élaborée, j'ai été conduite à utiliser tous les matériaux qu'il m'était possible de rassembler ; c'est ainsi qu'à côté d'interviews classiques de médecins, j'ai pu recueillir un grand nombre de témoignages de femmes, m'entretenir avec des groupes militants, sans toutefois pouvoir accéder à une véritable représentativité, en particulier en matière de classes sociales (j'ai dû alors avoir recours aux enquêtes effectuées par des organismes tels que l'INED).

Une partie de mon argumentation s'organise autour de l'analyse des textes législatifs, ainsi que des débats qui ont présidé à leurs votes. Une étude de presse, et surtout le dépouillement quasi exhaustif de la littérature (en particulier quand elle émanait de membres du corps médical) sur la procréation ont permis de situer socialement et idéologiquement mon objet de recherche.

I - La normalisation des femmes procréatrices par l'institution médicale

Certains auteurs (autour de M. FOUCAULT) ont mis en évidence l'importance du processus de médicalisation dans l'extension des institutions de contrôle social. Il s'avère que les femmes, en tant que procréatrices, sont une cible particulièrement visée.

a) Le rôle du médecin : l'instructeur des familles

Les historiens (1) ont montré la façon dont les phénomènes entourant la naissance sont devenus l'objet d'une attention spécifique du corps social, et en particulier à la fin du 17^e siècle, lorsque les médecins ont laissé paraître l'inquiétude que leur inspirait le taux de la mortalité infantile. Ce n'est pas un hasard si, au moment où l'image de l'enfant à naître se modifie dans les mentalités, se constitue justement l'obstétrique comme domaine médicale autonome. Le 18^e siècle sera le siècle des grands accoucheurs : Mauriceau, Baudeloque, Levret (qui inventa les forceps) (2). La mise au monde des enfants, qui était jusqu'alors laissée aux femmes, devient le monopole des obstétriciens. Toutefois, ce qui les préoccupait essentiellement était le nouveau-né ; cette attention portée à l'enfant - c'est-à-dire au futur adulte - (3) n'était nullement accompagnée d'un intérêt identique pour le corps de la femme. Cette dernière était d'abord considérée comme nourricière du fœtus, puis nourrice de l'enfant. Et au delà de son corps nourricier était retenu son rôle éducatif, tant il devenait clair, peu à peu, que la reproduction sociale passait par la femme, responsable de la famille (4).

Il faut attendre le 19^e siècle pour voir la médecine accorder un regard spécifique au corps de la génitrice (5). Ainsi que le note Illich, l'organisation en spécialité médicale de la gynécologie supposait que "la femme elle-même devenait symptôme d'un besoin médical... Etre enceinte, accoucher, allaiter, sont autant de conditions médicalisables que le sont alors la ménopause ou la présence d'une matrice à l'âge où le spécialiste décide qu'elle est de trop" (6).

Enfin, plus récemment, les médecins, au début du siècle, ont largement participé au débat sur la dénatalité et le contrôle des naissances. Et ces dernières décennies, les nombreuses innovations pharmaceutiques, tech-

riques, le développement de nouvelles possibilités de diagnostic et de thérapeutique ont permis et justifié la gestion médicale de la planification familiale.

Aujourd'hui, au nom de ces savoirs nouveaux, doublés de techniques de plus en plus raffinées et efficaces, les médecins sont porteurs d'un discours, acteurs de pratiques qui s'adressent aux femmes susceptibles de procréer en leur proposant un modèle de comportement. Ce modèle, ou plus exactement ces modèles, qui, certes, évoluent historiquement voire même conjoncturellement, ont en commun de perpétuer sous des avatars plus ou moins subtils le stéréotype de la femme-mère, la maternité étant sans ambages déclarée être la normalité de la femme (7). Les médecins, en appuyant le postulat qu'il est la norme pour une femme d'être mère, participent, sans en être toujours conscients, à un processus de normalisation des femmes. Il se traduit par "l'ordre de procréer" selon des normes socialement déterminées, mais dont le corps médical est chargé de fournir l'habillage en termes "cliniques", plus susceptible de convaincre.

b) Le mode de diffusion de ces normes : prescription médicale et discours légitimateur

Les médecins sont les agents de la propagation de ces normes selon deux modalités qui se renforcent mutuellement : d'une part la consultation individuelle, d'autre part la production d'un discours sur la reproduction.

1) La consultation : l'intervention médicale individualisée.

La généralisation d'une pratique de consultation en gynéco-obstétrique a une origine multiple. Historiquement on a pu assister à la croissance d'une demande de soins de la part des individus ou des familles au fur et à mesure que les obstacles classiques (accessibilité et prix) ont été éliminés. Par la suite, les victoires de la médecine périnatale, l'affirmation de l'importance de pratiques préventives généralisées dans le domaine de l'orthogénie ont rendu encore plus "normal" le recours au gynéco-obstétricien. C'est ainsi que les enquêtes montrent la précocité de plus en plus grande de la première consultation pour les jeunes femmes ; le recours au spécialiste est toutefois largement différencié selon les classes sociales ; ce sont essentiellement les femmes des classes moyennes et supérieures qui consultent auprès de lui, tandis que les femmes des classes moins favorisées s'adressent, pour le même type de demande, au généraliste. Cependant, on assiste, depuis 1970, à un nivellement des comportements pour l'ensemble des classes sociales, conséquence d'une part de la généralisation de la contraception médicalisée et d'autre part des politiques d'amélioration des conditions de surveillance de la grossesse (8). Le caractère très spécifique de ces consultations (la femme n'est pas malade au sens classique du terme), le sens du "colloque

singulier" qui s'établit, révèle bien comment, au delà des fonctions techniques et réparatrices du médecin, se profile une possibilité d'intervention normative.

2) Les écrits : l'expertise médicale généralisée

La conviction qui existe aujourd'hui de l'efficacité scientifique et technique de la médecine légitime le recours à l'expert tout azimut qu'est devenu le médecin. De plus, la visibilité de l'efficacité de certaines actions partielles (par exemple dans notre domaine la diminution très importante de la mortalité périnatale) est utilisée comme "preuve" d'efficacité totale. Ce qui permet, par un jeu de renforcement réciproque, à un spécialiste de discourir aussi sur un champ qui n'est pas le sien. Le discours médical est alors posé comme référence, en raison de la "vérité scientifique" qui lui est attribuée dans les représentations sociales.

En matière de discours sur le corps de la femme, et plus encore en ce qui concerne ses capacités reproductives, l'hégémonie du corps médical est particulièrement flagrante. Rien ne peut légitimement se dire sur le sujet sans sa caution. Toutes les émissions, tous les articles, tous les livres (9) qui ont pour cible les femmes en font preuve. Or le discours et la pratique médicale imposent un certain regard : celui de la clinique, celui du "savoir savant". Et la censure qu'exerce ce discours est d'autant plus efficace qu'il ne laisse aucune place pour ce qui ne rend pas dans la cohérence de ce qu'il affirme. Pour notre domaine, bien que les attitudes et opinions divergent jusqu'à souvent s'opposer, c'est toujours avec la même autorité que chaque médecin prescrit ce que, lui, juge préférable, impose son point de vue et les conduites qui en découlent comme seules légitimes, normales.

II - Le contenu de la normalisation

Contrairement aux idées reçues - et en particulier celles véhiculées par les médias - les luttes des femmes pour la liberté de procréer n'ont abouti qu'à des victoires partielles. L'ancienne norme : "la femme est avant tout faite pour être mère" n'a pas été évincée mais confortée par les possibilités de contrôle des naissances. Ce passage de la maternité "subie" à la maternité "volontaire" ne fait qu'enfermer les femmes dans des contraintes extrêmement précises.

a) Le refus de procréation : la norme contraceptive

L'existence d'une possibilité de contrôle des naissances efficace à 100 % a modifié les représentations sociales en matière d'attitudes face à la procréation. Mais tout se passe comme si cette nouvelle capacité offerte aux femmes devait être sous contrôle... médical. La femme qui refuse l'éventualité d'une naissance se voit proposer comme panacée universelle la contra-

ception moderne médicalisée (pilule ou stérilet). Pour les médecins, face à "l'irresponsabilité" que représente apparemment l'avortement, les pratiques contraceptives modernes deviennent la norme positive. L'utilisation d'une "bonne" contraception (c'est-à-dire celle prescrite par le spécialiste) devient le signe de la bonne adaptation sociale de la femme, la preuve de sa maturité psychologique. C'est méconnaître que pour beaucoup de femmes il n'y a pas nécessairement alternative entre l'avortement et la contraception, mais complémentarité. L'un justifie l'autre et réciproquement. Et le choix s'opère entre les deux selon des modalités qui échappent le plus souvent aux médecins.

En définitive, c'est bien une sorte de détour éthique, la non-reconnaissance de l'avortement comme moyen légitime de réguler les naissances, qui fonde la norme contraceptive. Mais cette norme est multiforme et paradoxale : il est normal de planifier sa descendance, il ne l'est pas de refuser de façon définitive d'être mère. C'est pour cela que la stérilisation sur simple demande de la femme (sans indication médicale) est interdite en France. La consultation contraceptive ou pré-IVG n'est jamais neutre idéologiquement. Elle devrait être l'occasion d'une information positive et claire de la femme, or la plupart du temps les informations fournies par le corps médical sont partielles, incomplètes, insatisfaisantes. Elles peuvent être sources de confusion : si le médecin diffuse du savoir, il répand aussi de l'ignorance. L'incidence de ses opinions personnelles est d'autant moins négligeable qu'elles se masquent derrière des arguments scientifiques difficilement contestables par la femme. Que dire quand l'information sur la contraception ou l'avortement se réduit à l'information sur les risques qu'ils présentent ? Le médecin tient alors un discours où s'entremêlent informations, conseils, interdictions, mises en garde... A une demande adressée au technicien, il répond malgré lui en moraliste, lorsqu'au delà des incidences sanitaires il veut prendre en compte, sans qu'elle le lui demande, l'insertion sociale, le niveau culturel, le mode de vie de la consultante.

b) La mise en oeuvre de la procréation : la "maternité consciente"

Puisque la contraception et l'avortement sont accessibles théoriquement à toutes les femmes, il est rationnel de "programmer" ses naissances. Les normes proposées portent alors sur les modalités de la décision. Ce qui signifie :

- choisir son moment. Mais cette notion de choix n'a pas le même sens pour les femmes et les médecins. Pour ces derniers, il y a un "temps de la maternité" (10). En s'appuyant sur les travaux des biologistes, ils diffusent à ce propos des normes de plus en plus restrictives. La période idéale pour être mère se situerait entre 22 et 32 ans...

- assurer une "bonne" programmation de la famille, taille de la fratrie, intervalles entre les naissances...

- garantir l'accueil de l'enfant, il ne faut procréer qu'en connaissance de cause, c'est-à-dire offrir à l'enfant une "vraie" famille. La conception illégitime est en elle-même retenue par nombre d'obstétriciens comme facteur de risque de la grossesse.

- vérifier la bonne qualité de la conception : conseil génétique, amniocentèse.

c) La grossesse, l'accouchement et les suites de couches

Si la grossesse est présentée lors de la demande contraceptive ou abortive comme la chose la plus normale, la plus naturelle qui soit, ce caractère semble disparaître dès qu'elle devient l'objet de l'attention médicale. L'émergence de la notion de grossesse à risques est l'élément central de la médicalisation de la grossesse. Mais la référence aux facteurs de risques, qui permet de justifier les injonctions de la médecine, est parfois détournée de son vrai sens. *"Le premier abus consiste à passer des facteurs de risque à une liaison causale, des probabilités statistiques aux certitudes individuelles"* (11).

Le second abus, c'est l'application à toutes les femmes de cette notion de grossesse à risque : *"Le risque du haut risque, c'est le bas risque !"* (12), ce qui signifie en termes plus simples que toute femme enceinte est susceptible de devenir porteuse d'une grossesse anormale. Alors, au nom des risques que pourrait courir l'enfant (dans une probabilité qui n'est jamais indiquée) le médecin se doit de mettre les femmes enceintes sous "liberté surveillée" (13), en les enfermant dans un comportement rigoureusement défini (14), toute tentative d'insoumission étant immédiatement stoppée par la menace de sanctions morbides (15). La normalisation se fait en deux temps : médicalisation intensive de la grossesse, médicalisation de la vie quotidienne de la femme enceinte.

La liste des examens qu'il est dans la "norme" d'effectuer est impressionnante. Or le recours à l'hyper-technicité (difficilement discutable parce qu'il est sans aucun doute parfois bénéfique pour la santé de la mère et de l'enfant) a pour conséquence d'infantiliser la femme en même temps qu'il est utile au praticien dont il calme l'angoisse et assure le pouvoir.

La médicalisation de la vie toute entière de la femme est encore plus normative, dans la mesure même où il s'agit bien de contrôler des comportements "déviant" d'ordre extra-sanitaire. Le médecin opère des choix, qui ne se justifient que dans le cadre de normes définies socialement (et non médicalement). Sinon comment expliquer, par exemple, qu'il semble tout à fait naturel de dégager une femme enceinte de son travail professionnel sans pour

autant la libérer de ses tâches ménagères ?

Toute la grossesse est jalonnée d'interdits sociaux que les médecins reprennent à leur compte. L'existence de grossesses à risques (10 % des grossesses), le spectre brandi de la prématurité (7 % des naissances) permettent de justifier l'autoritarisme médical et la restriction de l'autonomie de toutes les femmes durant la période de la gestation.

Un autre moment apparaît très caractéristique de l'inculcation de normes de comportement : celui de l'accouchement. Là encore les médecins imposent suivant les époques des conduites normées... historiquement contradictoires ! Que l'on soit passé de "tu accoucheras dans la souffrance" d'une société profondément marquée par la religion judéo-chrétienne, à l'"accouchement sans douleur", prônant la maîtrise de soi d'une société de progrès, puis enfin à "l'accouchement sans violence" où s'affirme une nouvelle convivialité, toute cette évolution n'a guère changé la situation concrète de la femme en train d'accoucher... les normes et les modèles évoluent, ils demeurent.

En conclusion, il importe de dire, malgré tout, qu'une bonne partie de la médicalisation du corps et du vécu des femmes représente en définitive un réel progrès de leur condition sociale. Il n'empêche que ces acquis objectifs, que représentent la planification des naissances, l'accroissement de la sécurité de la naissance, la baisse de la mortalité infantile et maternelle, ont comme contre-partie l'inconvénient de rendre les femmes plus dépendantes de l'institution médicale. C'est cette dépendance qui permet justement que se développe, par le truchement des consultations médicales, une normalisation efficace de la procréation. Ces avantages concrets ont pour but de masquer l'encadrement qui se met en place.

Michèle FERRAND
CAESAR - CNRS

NOTES

- (1) Aries, Flandrin, Shorter...
- (2) Devraigne, "Histoire de l'obstétrique" et Darmon, "Le mythe de la procréation à l'âge baroque".
- (3) Cela conduira ultérieurement à la constitution d'une autre spécialité : la puériculture. Cf. Boltanski, "Prime éducation et morale de classe".
- (4) cf. Meyer, "L'enfant et la raison d'Etat".
- (5) Certains historiens ont noté que cet intérêt a surgi précisément au moment où se développaient les premiers mouvements de femmes.
- (6) Illich, "Némésis médicale".

- (7) Selon les époques cette norme sera fondée sur des arguments religieux, biologiques, psychanalytiques, et tous d'ailleurs en référence à la "nature". cf. A.M. Devreux, "Maternité, nature et nature féminine : étude de discours natalistes".
- (8) Enquête INED 1971/78 et "Naître en France", 1972-1975/76 INSERM.
- (9) Sauf bien sûr les prises de positions des groupes et mouvements qui remettent en cause la médicalisation abusive (groupes d'usagers, de femmes, écologistes) qui luttent pour une réappropriation de la santé.
- (10) cf. A. Langevin, "Planification des naissances, de l'idée de nombre à l'idée de moment", Dialogue.
- (11) N. Bensaid, "La lumière médicale".
- (12) Minkovski, "Pour un nouveau-né sans risque".
- (13) P. Vellay, "Histoire d'une naissance".
- (14) Que les consignes données autoritairement aux femmes enceintes changent régulièrement de sens ne semble guère avoir fait réfléchir les obstétriciens. C'est le progrès de la science qui veut qu'à une époque on suralimente les femmes enceintes, puis qu'on les affame, pour de nouveau les suralimenter quelques années plus tard.
- (15) L'hospitalisation préventive est un moyen d'obtenir que la femme se comporte enfin selon les prescriptions de son médecin.

SUR L'UTILISATION DU CONCEPT DE "RUPTURE EPISTEMOLOGIQUE"DANS LE CHAMP DES RECHERCHES FEMINISTES

1 - Les recherches féministes en sciences humaines ont modifié le paysage de la recherche de ces dix dernières années. Certains textes et discours laissent entendre qu'il est possible de parler à ce propos de "rupture épistémologique". Avant de s'interroger sur le bien-fondé de l'utilisation de ce concept, on peut faire un bref rappel de son émergence en milieu intellectuel : faire ses études de philosophie à la fin des années 1960 signifiait lire Althusser, mettre donc au centre de son objet d'étude philosophique cette nouvelle doxa marxiste et en corollaire pratiquer l'histoire des sciences qui par delà l'étude de Marx devenait la nouvelle façon de faire de la philosophie. Le concept de coupure épistémologique, emprunté explicitement à Bachelard, c'est-à-dire à la philosophie des sciences, était un mot-clé avec ses variantes de rupture et de refonte. Parler de la coupure épistémologique dans les oeuvres de Marx c'était affirmer qu'il avait, à l'instar des opérateurs de révolution scientifique, produit un nouvel objet de connaissance, non pas champ ou domaine, mais structure même de ce nouvel objet.

2 - Face à cette doxa, le féminisme est intervenu au niveau du travail philosophique lui-même comme une rupture dans la démarche de la volonté de savoir, comme une rupture idéologique dont les femmes seraient nombreuses aujourd'hui à vouloir qu'elle soit épistémologique. Certaines franchissent le pas et veulent faire le bilan de ces ruptures là, annoncées jadis dans un article de L'Arc sous le terme de révolution épistémologique (n° 61, C.D., "Pour un féminisme matérialiste").

Emprunter un concept dans un champ théorique pour l'exporter dans un autre est chose à la fois courante et efficace ; et Marx ne fit pas autre chose avec le concept hegelien d'aliénation par exemple. Néanmoins un emprunt, en général explicite, est travaillé comme tel, et devrait d'autant plus l'être en l'occurrence qu'il est issu d'une littérature dont la proximité politique est l'objet de débats et d'enjeux depuis plus d'un siècle,

à savoir le marxisme. Marxisme et féminisme, socialisme et féminisme sont frères et soeurs ennemis : cela fait drôle dans cette si vieille tension que le féminisme emprunte au marxisme, fut-ce au niveau théorique, un concept sans en dire publiquement le mécanisme d'emprunt et d'importation.

Malaise face à ces irruptions théoriques dans le champ du féminisme dont il n'est jamais dit d'où elles viennent et où s'entretient l'illusion de la nouveauté absolue du féminisme ; malaise de voir utiliser sans distance critique une terminologie ou un concept dont les connotations ainsi que les remises en cause ne peuvent laisser indifférentes.

Par conséquent ce n'est pas l'emprunt ou l'importation qui fait problème, c'est le non-dit. Non-dit dont l'importance est ici soulignée par la relation théorique et politique nouée entre marxisme et féminisme, relation de complémentarité mais aussi de contradiction. Taire ce lien ne plaide pas pour un éclaircissement du débat.

3 - Posons maintenant la question : y a-t-il eu des ruptures épistémologiques dans le féminisme, c'est-à-dire non seulement des ruptures dans la recherche instituée (ouverture de champ, déplacement de perspective), mais une rupture telle qu'on passe "d'une problématique idéologique à une problématique scientifique" (pour Althusser lisant Marx de l'idéalisme au matérialisme) ou encore telle que l'objet de recherche et de savoir apparaisse radicalement nouveau dans sa structure (comme c'est le cas de l'inconscient ou de la plus-value). Où donc se trouve la ou les ruptures épistémologiques dans le féminisme ? Le pluriel déjà inquiète en ce qu'il renvoie aux apports spécifiques de chaque discipline. Le singulier voudrait indiquer la nouvelle structure de l'objet femme : est-ce le concept de "classe de femme" qui permettrait une nouvelle structuration ? Pour ma part j'en doute car elle ne déplace pas l'alternative ancienne et trop idéologique qui tiraille cette classe de femmes entre l'assimilation à l'autre sexe et la surdétermination de la différence. L'enjeu d'une rupture épistémologique dans le féminisme me paraît devoir au contraire être axé sur la conceptualisation de la différence des sexes. C'est de là qu'un nouvel "objet" peut naître et être placé au fondement d'une révolution théorique.

Pour finir il faudrait aussi réfléchir, et cela pas seulement à propos du féminisme contemporain, sur la relation méthodologique et épistémologique générale que les productions féministes entretiennent avec les évolutions et innovations des productions masculines dans les diverses sciences humaines. Emprunts et analogies à partir de disciplines telles que la psychanalyse, l'histoire ou la sociologie par exemple sont patents dans les travaux féministes ; analysés, explicités, ils permettraient sûrement d'avancer sur le chemin d'une réelle rupture épistémologique.

C'est donc sur un non-dit qui cache des liens lourds de significations qu'il faut s'interroger. C'est aussi de l'affirmation et même de la certitude de la rupture épistémologique qu'il faut débattre à un moment où le féminisme ne brille pas par sa force théorique. C'est enfin la méconnaissance du féminisme quant à son inscription inéluctable dans le champ théorique général qu'il faut mettre en cause.

Geneviève FRAISSE

Ce texte renvoie à un travail en cours.

QUELQUES REFLEXIONS A PROPOS DES ETUDES FEMINISTESEtudes féministes, féminines ou sur les femmes

Autour de l'organisation du Colloque, le problème a été soulevé à plusieurs reprises de l'adéquation de tel ou tel terme, choisi par l'un ou l'autre groupe pour désigner sa démarche. La discussion n'a guère été engagée au fond, puisqu'il allait de soi que ce premier colloque voulait rassembler et confronter toutes les démarches sans exclusives. Les réticences mutuelles n'en étaient pas moins présentes et le Colloque lui-même doit être le lieu des explicitations et des débats - sans polémiques.

Il est clair que le choix de certains groupes de se dénommer par tel ou tel adjectif traduit des conceptions différentes. Certains préfèrent ne pas utiliser le terme "féministe", dans lequel sans doute, ils voient l'affirmation d'une orientation politique, sinon d'une idéologie normative qui irait à l'encontre d'une démarche scientifique ; ils lui préfèrent alors l'adjectif "féminin" ou le génitif "de femmes" qui leur semblent plus neutres. D'autres soulignent l'ambiguïté de ces choix : nommer une démarche "féminine", n'est-ce pas la référer à une spécificité de sexe, sinon à l'idée d'une nature féminine, qui reste hypothétique autant qu'idéologique. Sans doute certaines ont-elle choisi d'adopter une terminologie neutre pour faire admettre leur démarche dans les institutions universitaires ou pour ne pas rebuter a priori d'éventuelles recrues. On constate, en effet, dans les milieux universitaires une certaine méfiance à l'égard du féminisme ; soit qu'on le considère comme un engagement politique, soit qu'on l'identifie à une doctrine bien précise (quoique jamais définie). Celles qui se disent féministes ont du mal à comprendre ces réticences, dans la mesure où le féminisme ne représente pas pour elles une idéologie homogène ou normative, une théorie préconçue fournissant une grille de lecture : mais, comme une démarche diverse, nuancée et contradictoire.

En insistant pour garder le terme "féministe" nous voulions indiquer qu'il ne s'agissait pas seulement de délimiter un domaine de recher-

ches : "sur les femmes" mais d'indiquer une méthode, un point de vue : le regard féministe qui peut être porté sur tous les champs de la connaissance, et en particulier dans les disciplines pour lesquelles les femmes ne sont pas un objet d'étude potentiel. La "critique féministe des sciences" occupe en effet une place importante parmi les préoccupations du Colloque, et il est sans doute plus facile de faire admettre le point de vue critique du féminisme que de faire reconnaître la validité scientifique d'une démarche féministe pour construire, positivement, un savoir. C'est une conception qui règne toujours dans les milieux "scientifiques" selon laquelle une démarche scientifique doit être neutre, et qui laisse planer le doute sur celles qui livrent d'entrée de jeu, explicitement, les conceptions sur lesquelles elles s'appuient. C'est, me semble-t-il, l'une des tâches que doit assumer la critique féministe des sciences que de mettre en évidence qu'il n'y a pas de recherches neutres mais seulement des démarches qui explicitent ou non leurs pré-supposés de départ, donnent (et se donnent), ou non, les moyens de les contrôler et de les mettre en question.

En revendiquant l'adjectif "féministe" nous entendions ne plus masquer notre démarche derrière des formulations plus acceptables, nous présenter comme ce que nous étions. Mais il apparaît nécessaire de définir plus clairement ce que nous entendons par là, qui sans doute diffère largement de l'une à l'autre.

C'est pour apporter quelques éclaircissements à ce propos et susciter un débat dont j'espère qu'il apportera des définitions plus claires que je voudrais, à partir de l'expérience du Groupe d'études féministes de l'Université Paris VII, expliciter ce que sont pour moi les études féministes (il s'agit là non d'un bilan collectif du Gef, mais de l'analyse personnelle que je fais de son histoire).

Il me semble que les études féministes résultent de la fusion de deux démarches fort différentes : celle des féministes qui dans leur désir de faire ressurgir un passé oublié ou occulté, dans leur volonté de contester des méthodes ou des savoirs unilatéraux ou déformés se donnent les moyens de la critique ; celles des chercheuses ou universitaires confirmées, reconnues institutionnellement, et qui concernées par le féminisme remettent en question leur domaine de savoir et de compétence.

Ces deux approches ne sont pas identiques, mais c'est par leur rapprochement, et dans la mesure où la collaboration s'instaure qu'émerge, comme résultante, la démarche des études féministes.

On l'a dit et répété, les études féministes apparaissent comme issues d'un mouvement social, le mouvement des femmes des années 70 ; elles ne sont pas pourtant une simple production de celui-ci et c'est même par une

rupture avec celui-ci qu'ont pu se constituer certains groupes, contrevenant à des principes implicites du mouvement comme le choix de la marginalité à l'égard des "Institutions".

Les débuts du GEF

Issu du mouvement contestataire soixante-huitard, le mouvement des femmes se méfiait comme de la peste des "Institutions" et particulièrement de celle que la plupart fréquentaient : l'Université. Nombreuses étaient en effet les militantes à avoir des relations avec cette institution : étudiantes, enseignantes ou salariées de l'Université, elles en faisaient partie mais refusaient de se plier à ses normes, certaines y gagnaient leur vie mais ne voulaient pas y faire carrière. Le mouvement des femmes dénonçait la promotion individuelle et l'intégration et culpabilisait celles qui auraient été tentées de monter dans cette institution masculine. Cette contre-norme fonctionnait si bien qu'un groupe qui s'était constitué dans l'intention d'analyser nos rapports contradictoires aux institutions éclata douloureusement sur cette question : faire une thèse féministe, cela était considéré par certaines comme la suprême compromission, c'était faire carrière sur le dos des femmes, récupérer leur lutte au profit des institutions masculines. (Le Groupe "Politique extérieure", dit "Groupe du Jeudi" se réunit de janvier 73 à l'automne 74).

Tel était donc l'état d'esprit lorsqu'un certain nombre de féministes (issues pour la plupart de ce groupe) se joignirent à des universitaires pour fonder à Paris VII le Groupe d'études féministes. Hors des cursus universitaires, ni reconnu, ni financé, ce groupe était pourtant lié à l'université dans les locaux de laquelle il se réunissait, ce qui était déjà une transgression ; il allait mériter le qualificatif de "Groupe Jussieu" par lequel était désigné ce ramassis "*d'intellectuelles, prostituées, docteurs et autres bourgeoises en vue, à la solde des éditeurs capitalistes et patriarcaux*" que les Editions des femmes ne cesseraient de dénoncer (Libération, mai 77).

Ce rappel historique me paraît utile parce que significatif des contradictions, intéressantes et dynamiques, qui fondent les études féministes. Il s'agit, certes, d'une expérience singulière, fort différente sans doute des situations dans lesquelles ont été fondés à la même époque, et même avant, les groupes de province. Les conclusions que je peux en tirer ne sont certainement pas généralisables ; elles apportent cependant des éléments qui sont une composante des études féministes.

Pour les féministes que nous étions, le GEF était un cheval de Troie ; nous voulions y imposer un point de vue et un mode de fonctionnement

féministes : non mixité, appréhension politique globale, négation des compétences, des spécialités et des hiérarchies, critique de l'objectivité et du savoir constitué, sans et contre les femmes. Nous rencontrions là des femmes dont le statut universitaire, les compétences étaient reconnus, mais qui y trouvaient un lieu différent, de liberté, d'échanges sans formalisme, de réflexions sans débouchés institutionnels ; qui acceptaient volontiers de voir leurs connaissances contestées, et ne poursuivaient là aucun objectif de carrière. Plus encore que les militantes féministes, mais pour d'autres raisons, les "universitaires" ont voulu préserver cette marginalité et refuser toute intégration du GEF dans les cursus.

Huit ans plus tard, les distinctions se sont estompées entre "féministes" et "universitaires" ; celles qui sont restées sont certainement l'une et l'autre à la fois ; mais les anciennes contradictions demeurent, un peu déplacées : le vieux débat du rapport aux institutions a repris dans le cadre de l'organisation du Colloque, nous conduisant à certains moments au bord de la rupture. Faut-il lutter aujourd'hui pour le développement, au sein de l'Université comme des organismes de recherches, et jusqu'où peut-on accepter le compromis avec eux ? Certaines ne vont-elles pas en tirer un profit personnel dont les autres n'auraient pas la même part ? La vieille méfiance à l'égard de l'institution et de la promotion individuelle est toujours là : faire une thèse en 1974, briguer un poste d'enseignante en études féministes aujourd'hui, cela apparaît également suspect ; et celles même qui refusent cette suspicion n'échappent pas toujours à la culpabilité.

Cette contradiction entre féminisme et recherche, dans leur rapport aux institutions, me paraît un élément clé des études féministes ; il me semble que dans leur contenu et dans leurs méthodes celles-ci s'organisent autour de cette contradiction.

Critique féministe et épistémologie

Les principes initiateurs du mouvement des femmes, en réaction contre tous les schémas et toutes les normes, prenaient le contrepied (systématique ?) des principes méthodologiques les mieux établis, dénoncés comme masculins. Comment se plier aux "règles de la méthode sociologique", quand son auteur mesure son évidence de l'infériorité congénitale des femmes au poids absolu de leur matière grise ? Comment admettre les impératifs de neutralité, d'objectivité, de rigueur, le rationalisme, quand l'idéologie dominante ne cesse d'associer les femmes à l'intuition, à la subjectivité, à l'irrationalité ? Comment pourrions-nous souscrire à la dévalorisation qui s'y exprime des modes d'approches considérés comme pré-scientifiques et féminins ?

La critique féministe réagissait vivement au discours scientifi-

que tenu dans les années 70, qui dénonçait dans la "familiarité avec l'univers social (...) l'obstacle épistémologique par excellence" et interdisait de faire l'analyse de sa propre expérience ; qui obligeait à refouler ses intuitions pour "construire le fait scientifique, contre l'illusion du savoir immédiat" (P. Bourdieu et autres, *Le Métier de sociologue*). Elle faisait apparaître que le discours scientifique n'est pas neutre, mais situé socialement, culturellement et sexué. C'est une réalité historique que la science, l'histoire, la sociologie... la théorie ont été élaborées par des hommes et sont marqués par un androcentrisme inconscient masqué sous une prétention à l'universel. Comme le disait Simone de Beauvoir "*La représentation du monde, comme le monde lui-même, est l'opération des hommes ; ils le décrivent au point de vue qui est le leur et qu'ils confondent avec la vérité absolue*" (*Le Deuxième Sexe*). C'est en établissant un monopole masculin sur le savoir, que l'Université a construit des règles, des méthodes, des corpus de connaissances solides et contrôlés. Les femmes en furent longtemps exclues ; elles sont aujourd'hui tolérées, à condition de se plier aux règles qui ont été définies sans elles, sinon contre elles.

En dénonçant la prétendue objectivité, qui évite au "scientifique" de se mettre en question et d'interroger sa production de discours, le féminisme mettait en avant la nécessité de définir sa propre position - subjective - par rapport à l'objet. Il assumait ainsi le caractère partial de ses affirmations (ni plus, ni moins partial que les autres, mais consciemment). Cet aveu nous maintient en position de faiblesse face à la prétention du discours dominant à la neutralité et à l'universel ; mais c'est une contradiction dont nous ne pourrions sortir tant que le rapport de forces ne permettra pas de modifier les évidences et d'affirmer que la démarche scientifique consiste en tout premier lieu à expliciter ses présupposés pour pouvoir les contrôler.

C'est parce qu'elles ne se reconnaissaient pas dans la nature qu'on leur assignait que les féministes devaient mettre en question les évidences naturalistes et recommencer à ne rien admettre pour vrai sans l'avoir expérimenté tel.

La tentation était grande, devant l'ampleur de la mystification, de jeter à bas tout le savoir constitué, de reprendre tout à zéro en élaborant de nouvelles méthodes. Mais la tâche n'est pas à notre mesure, ni à celle d'une génération ; et le risque est grand de n'aboutir par une critique totale qu'à la confusion et au désespoir.

Le danger est grand de se déterminer d'après des intuitions gouvernées par des intérêts masqués, de ne pas dépasser l'affirmation d'une subjectivité ne permettant aucune généralisation. Nous devons assumer le

caractère subjectif de notre démarche avec sa richesse et ses dangers ; mais non pas en rester là, il nous faut expliciter, développer, exploiter nos intuitions et nos expériences propres, mais pouvoir les maîtriser, les confronter, les ramener à ce qu'elles sont.

La rigueur scientifique a bien souvent servi à nous exclure ou à nous dévaloriser ; mais je crois plus utile de nous déterminer par rapport à elle que de la rejeter a priori. La mise au jour des pré-supposés masculins qui sont au départ des différentes disciplines et à la base des discours "scientifiques" nous fait plus progresser que le dédain, et elle nous conserve des points de repères essentiels.

Les études féministes doivent, à mon sens, se construire comme point de rencontre entre les exigences "féministes" et les exigences "scientifiques" ; celles-ci fournissant les garde-fous institutionnels et méthodologiques à une critique trop systématique et destructive, à une dérive éperdue ; celles-là fournissant l'insolence et le dynamisme nécessaires à une démarche ininterrompue et progressive de déconstruction et de reconstruction.

Françoise PICQ

novembre 1982